



1933 Industries nomme Jeannette VanderMarel, entrepreneure dans le secteur cannabis, à titre de conseillère

VANCOUVER, C.-B., CANADA (26 février 2020) — 1933 Industries Inc. (la « société » ou « 1933 Industries ») (CSE: TGIF) (OTCQX : TGIF), une entreprise de produits de cannabis de consommation courante, verticalement intégrée et axée sur la croissance, est heureuse d'annoncer que Mme Jeannette VanderMarel fournira des services de consultation à la société dans les domaines du développement des affaires et de la gouvernance d'entreprise.

Mme Jeannette VanderMarel apporte une expérience approfondie du secteur du cannabis, ayant été co-PDG du producteur canadien autorisé 48North et PDG de Beleave Cannabis. Mme VanderMarel est bien connue dans l'industrie canadienne du cannabis légal en tant que pionnière car elle a également été cofondatrice de The Green Organic Dutchman, l'un des premiers producteurs autorisés de cannabis médical au Canada. Elle est l'une des premières entrepreneures de l'industrie du cannabis et a également été cofondatrice et présidente de Good & Green, une entreprise de cannabis entièrement achetée par 48North. Inspirée par son expérience personnelle, y compris sa carrière d'infirmière en soins intensifs et pédiatriques ainsi que la bataille de sa fille contre le syndrome de Dravet, Mme VanderMarel a une passion et un engagement indéniable pour l'industrie du cannabis, reconnaissant l'opportunité que le cannabis offre d'améliorer des vies, de combattre la dépendance croissante aux opiacés en plus d'améliorer le bien-être et la santé en offrant des alternatives de traitement nouvelles et innovantes.

« Nous sommes très heureux d'accueillir Jeannette en tant que conseillère de la société », a déclaré le PDG de 1933 Industries, M. Chris Rebentisch. « En tant que pionnière novatrice dans l'industrie du cannabis, la richesse des connaissances de Jeannette en tant qu'opératrice sera précieuse alors que nous continuons de chercher de nouvelles opportunités commerciales et des marchés en pleine croissance aux États-Unis et au Canada. Nous avons un modèle commercial unique en tant qu'entreprise de biens de consommation qui se démarque en réunissant plusieurs marques compétitives, en développant notre propriété intellectuelle et en possédant des actifs intégrés de culture, d'extraction et de fabrication soutenant notre chaîne de valeur. Jeannette comprend notre approche différenciée et nos avantages concurrentiels sur les marchés du THC et du CBD. L'expansion dans les segments et les marchés les plus attractifs du cannabis sont des priorités clés pour la société et nous sommes impatients de travailler avec Jeannette pour identifier des partenariats commerciaux stratégiques et des initiatives de croissance. »



La société annonce également l'octroi incitatif de 1 000 000 d'options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants, consultants et employés conformément au régime d'option d'achat d'actions de la société. Les options sont exerçables durant une période de trois ans au prix de 0,35 \$ par action et seront acquises sur une période de trois ans.

À propos de 1933 Industries Inc.

1933 Industries est une entreprise verticalement intégrée et orientée vers la croissance, qui se concentre sur la culture et la fabrication de produits de cannabis de marque de consommation courante dans une large gamme de formats de produits. Opérant à travers deux filiales, la société contrôle tous les aspects de la chaîne de valeur avec des actifs de culture, d'extraction, de transformation et de fabrication soutenant son portefeuille diversifié de marques de cannabis et de partenaires de licence.

Notre portefeuille de marques primées comprend : le cannabis et les concentrés d'AMA, le Canna Hemp™ infusé de CBD, le Canna Hemp X™, et le Canna Fused™. Nos partenaires dans le cadre d'accords de licence incluent notamment : Birdhouse Skateboards™, Blonde™ Cannabis, Bloom™, Denver Dab Co., Grizzly Griptape, OG DNA Genetics, The Pantry Company, PLUGplay, et The Original Jack Herer®.

La société détient également 91 % d'Alternative Medicine Association, LLC (AMA) et 100 % d'Infused MFG LLC. 1933 Industries continue de se concentrer sur l'industrie légale du cannabis américain en tant qu'opérateur multiétats dans le Nevada, le Colorado et la Californie. La société exerce des activités en Californie via un accord de services de gestion avec Green Spectrum Trading Inc., un titulaire de licence commerciale de cannabis médicinal et récréatif dans l'État.

À propos de Canna Hemp™

La crème apaisante Canna Hemp™ CBD a été nommée « Meilleure crème topique » par Leafy dans la catégorie *Best in State : The Top State Specific Products and Experiences of 2018*.

<http://www.cannahemp.com>

<https://www.leafly.com/news/strains-products/best-in-state-2018-nevada-cannabis>

À propos de Canna HempX™

Le Canna Hemp X™ a été nommé « Meilleure crème topique contre la douleur » par Herb et son *Guide to the Best Cannabis Products on the Planet*. Le Canna Hemp X™ est une crème de récupération sportive à base de CBD, destinée aux athlètes, qui comble le fossé entre la récupération et la performance maximale.

<http://www.cannahempx.com>

<https://herb.co/learn/best-cannabis-products/>



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Alexia Helgason, VP relations aux investisseurs et communications

604-674-4756 (ext. 1)

alexia@1933industries.com

Chris Rebentisch, PDG et directeur

604-674-4756 (ext. 1)

Ni le CSE ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques du CSE) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Avis concernant les déclarations prospectives : Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. L'utilisation de n'importe lequel des mots « anticiper », « continuer », « estimer », « s'attendre », « peut », « va », « projeter », « devrait », « croire » et des expressions similaires ont pour but d'identifier les déclarations regardantes. Bien que la société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles sont fondées les déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, car elle ne peut donner aucune assurance qu'elles se révéleront exactes. Étant donné que les déclarations prospectives traitent d'événements et de conditions futures, elles impliquent par leur nature même des risques et des incertitudes. Ces déclarations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux actuellement prévus en raison de nombreux facteurs et risques, notamment de divers facteurs de risque décrits dans les documents d'information de la société, qui peuvent être consultés sous le profil de la société sur www.sedar.com. 1933 Industries ne s'engagent aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.